



# Mise à disposition du 1<sup>er</sup> amendement au Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2023

Communiqué de presse  
Paris, le 25 avril 2024

BNP Paribas annonce que le premier amendement au Document d'Enregistrement Universel et rapport financier annuel 2023 du 15 mars 2024 a été publié.

Cet amendement a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 25 avril 2024 sous le n° D.24-0117-A01.

Ce document est disponible sur le site internet de BNP Paribas à l'adresse <https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux> et sur le site internet de l'AMF.